

SITE D'AUREILHAN

Le Débat sur l'Ecole

Une seule réunion sur les deux prévues s'est tenue le samedi 13/12 avec 10 participants. La deuxième a été annulée faute de présents.

PREALABLE

Un scepticisme général règne concernant la valeur, le suivi et les débouchés de ce débat. Certains disent que les dés sont pipés ; on cite Claude Thélot qui a dit que le gouvernement ne prendrait en compte les résultats de ce débat que s'ils entraient dans les orientations de ce gouvernement. La non prise en compte des réflexions pourrait avoir un effet boomerang.

DIAGNOSTIC

Le support « statistiques », envoyé par l'état, était trop restrictif.

Depuis la loi d'orientation de 1989, on constate une évolution positive : l'augmentation de la réussite au bac (de 35 à 72%). Celle-ci plafonne depuis 1993.

Les problèmes de la société, au niveau général et éducatif, se retrouvent dans l'école qui reste révélatrice de la discrimination sociale et culturelle qui existe dans la société :

-71% de fils de cadres ont le bac général contre 16% de fils d'ouvriers

-4% de fils de cadres ont le bac professionnel contre 13% de fils d'ouvriers

L'école ne compense pas les différences.

Autre constat, 10% des enfants sont en difficulté en CE2 et 12% en sixième.

On exprime le regret que la loi d'orientation de 1989 n'ait pas été suivie d'un bilan et n'ait pas été accompagnée des moyens nécessaires et adéquats. En particuliers, la pédagogie différenciée est difficilement applicable faute de moyens. Il semble que nous vivions dans le monde de l'illusion, que les moyens mis en œuvre soient insuffisants par rapport aux objectifs.

De nombreuses insuffisances sont dénoncées en particulier au niveau des enfants en difficulté :

- réseaux d'aides peu développés par rapport à l'insuffisance du nombre d'enseignants spécialisés, à leur non remplacement et par rapport aussi à l'étendue géographique du secteur.
- Problème des enfants en difficulté n'ayant pas atteint le niveau en fin de cycle malgré un redoublement : disparition des classes de perfectionnement, CLISS trop spécifiques, calendrier CCPE trop rigide (signalisation trop précoce au cours de l'année scolaire).
- Remplacements insuffisants des aides éducateurs.
- Non qualification des AVS aux statuts précaires et aux fonctions et attributions mal précisées
- Problèmes pour les intégrations d'enfants en grande difficulté : moyens humains et matériels insuffisants.

De manière générale, d'autres problèmes ont été soulevés :

- En maternelle, la scolarisation à 2 ans régresse (enfants non pris en compte dans les effectifs).
- Il manque une formation et des moyens nécessaires pour gérer une plus grande hétérogénéité de la classe.
- Il n'y a pas assez, dans le temps scolaire, de moments de concertation entre équipes pédagogiques.

DEBAT PROSPECTIF

SUJET 3 : VERS QUEL TYPE D'EGALITE L'ECOLE DOIT-ELLE TENDRE ?

A la question : faut-il laisser les parents choisir l'école de leurs enfants ? il est répondu : « non » , parce que ce serait une belle anarchie et cela deviendrait difficilement gérable.

Il est demandé, à ce sujet, un strict refus des passe-droits permettant de contourner la sectorisation mais aussi une plus grande souplesse pour les problèmes particuliers reconnus.

Les ZEP (déclinaison de l'idée de discrimination positive au sein de l'école) :

- Crainte de l'appellation ZEP (discrimination positive mais discrimination quand même).
- Cartographie des ZEP à revoir, d'autres secteurs auraient besoin des moyens attribués aux ZEP.
- Ces moyens sont, pour le département des Hautes-Pyrénées, très inférieurs à la moyenne nationale.
- Toute école gérant des enfants en difficulté devrait disposer de moyens identiques à ceux attribués aux ZEP.

Toujours dans le cadre d'un souci d'égalité et sachant qu'il est prouvé qu'une scolarisation précoce favorise la réussite scolaire, la scolarisation des 2 ans devrait être possible, surtout dans les milieux en difficulté et, plus généralement, pour tous ceux qui le souhaitent.

Autre sujet d'inégalité, celle d'un rapport aux « devoirs » où l'aide que peut apporter la famille est, par trop disparate. Aucune réponse n'a été apportée.

SUJET 8 : COMMENT MOTIVER ET FAIRE TRAVAILLER EFFICACEMENT LES ELEVES ?

La motivation de l'enfant va bien au-delà du périmètre scolaire. Il faut établir des lignes entre l'école et la vraie vie, montrer le but : « pourquoi aller à l'école ? ». Il faut donner du sens à ce que peut apporter l'école.

Les connaissances ne sont plus acquises par le livre et l'écriture mais par l'audiovisuel. Les moyens dont disposent les enfants de nos jours, leur ouvrent d'autres formes de pensées. Il faut leur apporter de nouveaux outils pour qu'ils comprennent le monde d'aujourd'hui et qu'ils puissent se servir des nouveaux moyens de connaissance. Il ne s'agit pas, malgré tout, de tomber dans la facilité de ne plus lire, de ne faire que consommer.

L'école se doit de les aider à accéder à la culture avec un esprit critique et de la distance.

A l'école de savoir gérer et intégrer la vie extérieure, la motivation ne peut pas en faire l'impasse.

Les évaluations ne correspondent plus aux savoirs de base actuels. Il ne s'agit pas de rajouter des matières mais de se reposer la question de ces savoirs de base.

SUJET 19 : FAUT-IL DONNER D'AVANTAGE D'AUTONOMIE AUX ETABLISSEMENTS ET ACCOMPAGNER CELLE-CI D'UNE EVALUATION ?

En préambule, un principe est posé : l'école doit être laïque, obligatoire, gratuite et de qualité.

Il existe une dichotomie entre les instructions et les réformes des ministres et les moyens pour les appliquer (lecture de dix livres par an aux frais de l'école, apprentissage des langues étrangères). En effet, soit par incapacité budgétaire, soit par choix de priorité différente, les communes ne donnent pas, aux écoles dont elles ont la charge, les mêmes moyens de fonctionnement.

Des solutions sont proposées :

- Définition d'un cahier des charges avec des règles bien précises à respecter au niveau des communes.
- Une solidarité nationale pour se substituer aux disparités communales.

Il est néanmoins précisé que la décentralisation au niveau communal doit perdurer pour que les parents continuent à avoir un interlocuteur de proximité.

Concernant l'évaluation des enseignants, celle-ci doit être formative, c'est-à-dire porteuse de formation et non de sanction.

Une dernière proposition est apportée, celle d'une reconnaissance juridique du directeur d'école par rapport à l'autorité municipale.

LES TROIS PRIORITES POUR L'ECOLE DE DEMAIN :

1 – Faire un bilan complet de la dernière loi d'orientation.

2 – Nécessité que le budget de l'éducation nationale redevienne une priorité de l'état pour que l'éducation soit réellement un service public gratuit, laïque et de qualité.

3 – Créer des structures mieux adaptées pour gérer les enfants en difficulté et leur donner des moyens pour bien fonctionner.